

**ORDRE DU JOUR
COMITÉ LOGISTIQUE (COMLOG)**

12 OCTOBRE 2023

c/o FFC – Immeuble le Cardinet - 8 rue Bernard Buffet – 75017 Paris

(métro : ligne 13 - Brochant)

Temps commun avec le ComTrans – 11h30 – 12h30

ComLog – 14h30 – 16h30

- 1. TEMPS COMMUN AVEC LE COMTRANS (11h30 – 12h30)**
 - 1.1. Système Anti Départs Inopinés**
 - 1.2. Stage formation 2024**
 - 1.3. Dématérialisation documents**
 - 1.4. Charte accueil des conducteurs**
 - 1.5. Calendrier des réunions 2024**

- 2. APPROBATION COMPTE-RENDU 17 AVRIL 2023**

- 3. TOUR DE TABLE CONJONCTUREL**

- 4. POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS**
 - 4.1. GT Qualité**
 - 4.2. GT Logistique**

- 5. TRAVAUX À LANCER**

- 6. RÉUNIONS RÉGIONALES 2024**

Toutes les réunions organisées par LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID, dans les bureaux ou à l'extérieur, se tiennent dans le cadre du strict respect des règles de la concurrence.

Ainsi, elles ne font aucun cas l'objet

- d'entente ou d'accord sur des prix ou des pratiques commerciales qui limiteraient l'accès du marché à d'autres acteurs
- de répartition du marché entre les participants aux réunions
- de toute discussion qui viendrait enfreindre les règles fixées par le livre IV du code du commerce, ou les articles 101 et 102 du traité du fonctionnement de l'Union européenne.

Les réunions organisées par LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID font l'objet d'un ordre du jour, d'une feuille de présence qui est émargée par tous les participants et d'un compte rendu écrit.

La signature de la feuille de présence vaut acceptation des règles ci-dessus.

Les organisateurs de réunions LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID qui se tiendraient en dehors de la présence d'un représentant de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID sont invités à respecter ces procédures et sont responsables de propos qui pourraient être tenus contrairement aux règles ci-dessus.

Tout participant à une réunion qui enfreindrait les règles ci-dessus sera invité à quitter immédiatement les locaux ou la réunion.